REGLEMENT TRANSVESUBIENNE®

(Enregistrement national : 043318353 /EU+ international : 216773)

Comité d'Organisation TRANSVESUBIENNE – UNION CONFEDERALE COORDINATION
36 rue Mérimée – 06110 LE CANNET France - Tel : +33 (0)4 93 43 51 54

Copyright 2012 UCC

TABLE DES MATIERES

	Page
PREAMBULE	3
1. DEFINITION	3
2. INSCRIPTIONS	3
3. CATEGORIES ET CLASSEMENTS	4
4. ATTRIBUTION DES DOSSARDS	4
5. ESSAIS LIBRES	5
6. ACCUEIL, CONTROLE ADMINISTRATIF	5
7. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES	5
8. OBLIGATIONS SPORTIVES	6
9. PARCOURS	6
10. PARC FERME DEFINITION	6
11. PROLOGUE 20ème ANNIVERSAIRE 2012	6
11.1 Définition	6
11.2 Données Techniques et Equipements	7
11.3 Déroulement	7
11.4 Timing	7
11.5 Conditions particulières de "crédit temps"	7
12. TRANSVESUBIENNE	8
12.1 Déroulement	8
12.2 Timing et Horaires de passage de course	8
12.3 Equipements	9
12.4 Réparation et Aides extérieures	9
12.5 Mise "Hors Course"	9
13. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES	10
14. RECLAMATIONS	10
15. PENALITES	11
16. DROIT D'IMAGE	11

Copyright 2012 UCC

PREAMBULE

George EDWARDS a créé la TRANSVESUBIENNE® en 1988 et l'exploitation de ce support règlementaire a été inspiré et rédigé au fil des éditions qui se sont succédées depuis cette date.
Ces règles garantissent l'équité sportive, la cohésion du déroulement et participent à la sécurité passive des acteurs des compétitions. Ces opérations ont fait l'objet d'une concession entre **George EDWARDS** et la **S.A.R.L. UCC** pour l'exploitation du nom et de ce concept.

1. DEFINITION

A partir d'un départ en ligne, les parcours de cette compétition sont retenus prioritairement pour assurer une diversité d'obstacles et de franchissements privilégiant tout le registre des qualités propres à la discipline : force et endurance conjuguant adresse et capacité d'improvisation tout en exploitant la technologie propre aux vélos de montagne, dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.

Pour être fidèle à l'éthique de cette compétition, un message visant à interdire de franchir les rebords des sentiers empruntés est transmis aux participants dans le but d'introduire la notion de respect du parcours officiel et de ne pas provoquer d'érosion prématurée.

2. INSCRIPTIONS

2.1 Engagement en ligne

http://www.activeglobal.com/off-road-cycling/la-colmiane-nice-france/transvesubienne-2012

2.2 Engagement par courrier

Les demandes d'inscription sont à envoyer sur un bulletin type (dans la limite des places disponibles), accompagné du règlement à : *UCC Inscriptions– 36 Rue Mérimée – 06110 Le Cannet*

2.3 Frais d'inscription TRANSVESUBIENNE® - Edition 2012 : à partir de 55 €

2.4 Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint soit 1000 participants. Le délai d'enregistrement est de 6 jours francs avant l'épreuve. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles, une pénalité de retard de 8 Euros est systématiquement appliquée.

2.5 Annulations préalables à la course et remboursement

Les droits sont remboursés (hors frais transaction Internet et frais de virement bancaire) si et seulement si le candidat a souscrit à « l'Assurance Annulation » (4€) en même temps que son inscription à l'épreuve. Il doit faire part de son dédit par lettre ou par Email **au minimum 10 jours avant la course**.
Au delà des 10 jours et jusqu'à la veille de l'épreuve : le candidat doit présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche ou certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.
Une fois l'épreuve passée et/ou en cas de non souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement n'est effectué.

2.6 Toute annulation sur place pour cause médicale ou technique constatée fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 50 % (hors forfait remontée mécanique ou/et autre prestation : hébergement…). Ce remboursement s'applique exclusivement aux participants régulièrement inscrits ayant contracté l'assurance annulation.

2.7 Tout remplacement induit un surcout de 10 € pour les participants n'ayant pas souscrit d'assurance annulation et 6 € pour les souscripteurs de l'assurance annulation.

Copyright 2012 UCC

3. CATEGORIES ET CLASSEMENTS

3.1 SCRATCH HOMMES TRANSVESUBIENNE®

Toutes catégories confondues

3.2 DAMES TRANSVESUBIENNE®

Nées en 1996 et avant.

3.3 CATEGORIES HOMMES

CADETS	16 ans nés en 1996
JUNIORS	17 à 18 ans nés en 1994 et 1995
SENIORS*	19 à 29 ans nés entre 1983 et 1993
30 – 34 ans*	30 à 34 ans nés entre 1978 et 1982
35 – 39 ans *	35 à 39 ans nés entre 1973 et 1977
40 – 44 ans	40 à 44 ans nés en 1968 et 1972
45 – 49 ans	45 à 49 ans nés en 1963 et 1967
50 – 54 ans	50 à 54 ans nés en 1958 et 1962
55 – 59 ans	55 à 59 ans nés en 1953 et 1957
60 ans et plus	60 ans et plus nés en 1952 et avant

(*) sont exclus de cette catégorie les Bikers issus de la liste « Prioritaires » Règlement Général : Art.6

3.4 EQUIPE HOMMES

3 concurrents désignés au préalable. *Ce classement vient en supplément du classement par catégories d'âge*

3.5 CATEGORIE VELOS à ASSISTANCE ELECTRIQUE

Catégorie réservée aux utilisateurs de vélos répondant aux critères article 7.5, tous âges confondus

4. ATTRIBUTION DES DOSSARDS

4.1 Spécifique aux concurrents « Prioritaires » ou avec des résultats sportifs. Les premiers numéros sont attribués aux pilotes **« Prioritaires » et les mieux classés dans les dernières éditions.** Toutefois, il sera tenu compte pour l'ordonnancement des premières lignes de chaque groupe, du mérite sportif des candidats titulaires d'un palmarès. Il est **de la responsabilité** de chaque candidat d'afficher ses résultats lors de son inscription dans la **case « palmarès »** prévue à cet effet. Une certification des palmarès ou critères d'accès peut être demandée par l'Organisation ou lors d'une réclamation.

4.2 Les autres concurrents

Les numéros sont attribués par ordre d'enregistrement, cachet de la poste ou date d'enregistrement sur Internet faisant foi.

4.3 Critères d'attribution Groupes de départ Hommes

Performers :

- Elite
- 5x TV (sans être finisher)
- 3x finisher (au minimum)
- 1x dans les 100 premiers lors des 3 dernières éditions

Copyright 2012 UCC

Challengers :
- 2x TV (sans être finisher)
- 1x finisher
- 1x dans les 200 premiers lors d'une des 3 dernières éditions

Explorers :
Tous les autres candidats.

4.4 **Les Dames** ont des numéros groupés et consécutifs.

5. ESSAIS LIBRES

Les tracés du PROLOGUE et de la TRANSVESUBIENNE® sont accessibles aux risques et périls, et sous l'entière responsabilité des concurrents durant la période précédant la compétition. Des sessions officielles et stages de reconnaissances sont proposés.

6. ACCUEIL, CONTROLE ADMINISTRATIF

6.1 Les plaques et dossards de course seront à retirer :
- le vendredi de 13 h 30 à 18 h à Nice dans les magasins partenaires
- ou le samedi à La Colmiane de 8 h 30 à 11 h 30 (devant Office du Tourisme)
- une permanence sera assurée à La Colmiane le samedi de 14 h 00 à 19 h 00 pour les participants ne prenant pas le départ du Prologue.

6.2 Les concurrents doivent être régulièrement engagés et présenter leur pièce d'identité ainsi que leur Carte Multisport Assur ou leur licence cyclisme ou leur certificat médical lors du retrait du contrôle administratif.

7. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

7.1 Pour être admis aux classements des catégories (voir Article 3.3), les vélos admis au contrôle technique sont du type VTT ; les roues sont de 26 pouces au minimum. Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage.

7.2 Chaque concurrent doit présenter son vélo lors du contrôle administratif afin de faire marquer les roues et le cadre. Il appartient à chacun de vérifier la bonne exécution du marquage.

7.3 Les compétiteurs sont seuls responsables du bon fonctionnement des VTT et du matériel qu'ils utilisent.

7.4 La plaque avant doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels d'UCC **à l'exclusion de tout autre**, et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non respect de ces emplacements réservés entraîne des pénalités (Article 15).

7.5 **Vélo à Assistance électrique**
Les vélos à assistance électrique répondant aux caractéristiques ci-après sont admis au départ :
- Puissance moteur : 250 watts max
- Coupure à 25 km/h
- Pédalage obligatoire pour assistance
- 2 batteries de remplacement maximum

Copyright 2012 UCC

8. OBLIGATIONS SPORTIVES

8.1 Les conditions particulières de course portent le Comité d'Organisation à attirer l'attention des participants **sur l'esprit sportif et responsable** qui doit prédominer dans leurs actes de concurrents, en particulier, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins.

8.2 La configuration particulièrement technique et périlleuse des parcours de la TRANSVESUBIENNE impose à ses concurrents d'adopter un code d'honneur de bonne conduite, de fair-play, notamment en cas de dépassement.

9. PARCOURS

9.1 Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalise, portes de slalom, banderoles et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie de piste, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

9.2 Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin existant ou jalonnage avec rubalise. Toutefois, des variantes de trajectoires peuvent être admises **à condition de soumettre ces options avant le déroulement des compétitions** au Directeur de Course. Si celui-ci valide cette option, elle fait l'objet d'une information publique énoncée lors du briefing et/ou affichée au PC Course.

9.3 Tout concurrent doit franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé.

10. PARC FERME DEFINITION

Espace fermé précédant l'accès aux lignes de départs au sein duquel les juges effectuent :

- l'authentification du départ ou de l'arrivée de chaque concurrent: électronique ou manuelle
- contrôle inopiné des équipements et accessoires obligatoires
- vérification des marquages de course (roues et cadre)

11. PROLOGUE 20ème ANNIVERSAIRE 2012

11.1 Définition

Le **Prologue du Loup Alpha** s'élance du **Pic de La Colmiane** (transfert en télésiège), arrivée à **Saint-Martin-Vésubie**.

Le temps réalisé s'ajoute au classement de la Transvesubienne dans les conditions particulières énoncées (Article 11.5).

- Départs en ligne par groupe de 50 (ordre décroissant des numéros)
- Parcours technique : crédit de dénivelé négatif
- Arrivée au cœur du village de Saint Martin Vésubie
- Transfert en navette à La Colmiane (possible).

Copyright 2012 UCC

11.2 Données Techniques et Equipements

11.2.1 Etant donné la configuration descendante du Parcours du Prologue 2012, le montage d'une paire de roues « Descente » est admis : seuls les marquages de cadre sont contrôlés au départ du Prologue.

11.2.2 Le Casque intégral et les protections sont recommandés.

11.2.3 Le port du « Transpondeur » situé dans le dossard est obligatoire

ATTENTION : rééquiper le VTT avec des roues marquées pour le départ de la TRANSVESUBIENNE® dimanche matin.

11.3 Déroulement

Le départ s'effectue en ligne. Les concurrents sont disposés par **ordre décroissant** de numéro par groupes de 50 sur 2 lignes de 25.

Les concurrents sont tenus de se présenter 20 minutes avant l'heure de départ correspondant à leur groupe dans le parc fermé (prévoir 15 à 25 minutes pour le transfert en télésiège).

Attention, seul le temps nominal du groupe est pris en compte pour chaque participant. Tout concurrent retardataire doit, pour valider son classement, signaler sa présence auprès du juge de départ avant d'effectuer son Prologue.

11.4 Timing

13 h 30	Départ du 1er groupe de 50 - Pic de La Colmiane
13 h 35	Départ du 2ème groupe de 50 et ainsi de suite toutes les 5 minutes
15 h 00	Dernier départ
16 h 00	Protocole à ST Martin Vésubie
16 h 30	Briefing Transvesubienne à St Martin de Vésubie – Chapiteau Mairie
18 h 30	Briefing Transvesubienne à La Colmiane – Devant espace Contrôle administratif

11.5 Conditions particulières de « crédit temps »

Afin de ne pas écarter les concurrents du classement de la TRANSVESUBIENNE en cas de contre-performance, de casse ou d'absence sur le Prologue, les conditions particulières sont appliquées :

- **Pour les coureurs « Elites »** (70 premiers Transvésubienne 2010 et 2011) :
  ⇨ Attribution du 70ème temps au général maximum

- **Pour les participants prenant le départ** :
  ⇨ Attribution du temps correspondant au chiffre de 70 % de partants au Prologue, maximum.
  Soit pour 1000 partants : 700 soit du 701ème au 1000ème : attribution du temps réalisé par le 700ème

- **Pour les participants ne prenant pas le départ :**
  ⇨ Attribution du temps correspondant au chiffre de 70 % de partants au Prologue, majoré de : 10 min.

Copyright 2012 UCC

12. TRANSVESUBIENNE

12.1 Déroulement

12.1.1 Le départ s'effectue en ligne sur le plateau du Col Saint Martin à La Colmiane. Les concurrents sont disposés **par ordre croissant** de numéro par lignes de 30.

12.1.2 Les concurrents sont tenus de se présenter dans le parc fermé 30 minutes avant l'heure de départ correspondant à leur groupe, soit :

6 h 00 ***Groupe Performers***
6 h 15 ***Groupe Challengers + Dames***
6 h 30 ***Groupe Explorers***

12.2 Timing et Horaires de passage de course *

La grille de départ comprend 3 espaces correspondant aux groupes de départ:

6 h 30	**Départ Performers**	*N°1 jusqu'au N° 333*
6 h 45	**Départ Challengers + Dames**	*N°334 jusqu'au N° 667*
7 h 00	**Départ Explorers**	*Tous les autres concurrents*

	Groupe de tête *	Fin de peloton *
COL D'ADRION *Ravito 1*	7 h 45	10 h 00 Mise « Hors Course 1 »
UTELLE - Borne 113 *Ass Technique A*	8 h 30	11 h 00
MADONE D'UTELLE *Ravito 2/Ass Technique B*	8 h 55	12 h 00
PONT DE CROS *Ass Technique C* Traversée de la D2565	9 h 40	13 h 30 Mise « Hors Course 2 »
LEVENS *Ravito 3/Ass Technique D* Parking des chasseurs	10 h 40	15h 00 Mise « Hors Course 3 »
PLAN D'ARIOU Tourette-Levens	11 h 20	16 h 45 Mise « Hors Course 4 »
COL D'ASPREMONT *Ravito 4* *D719*	11 h 40	17 h 00
NICE – Jardins Albert 1er *Promenade des Anglais*	**12 h 45**	**19 h 00**

14 h 00	Cérémonie Protocole **Nice Jardins Albert 1er**
19 h 00	Neutralisation course St André-de-la-Roche

(*) *Horaires de passage relevés par conditions climatiques favorables*

Copyright 2012 UCC

12.3 Equipements

Liste des équipements et accessoires obligatoires:

- un casque
- des gants
- un téléphone cellulaire
- le guide Transvesubienne (carte)
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau – 1,5 l minimum
- une couverture de survie
- un sifflet et un coupe vent
- le bracelet Transvesubienne à porter au poignet (distribué dans le sac contenant la plaque et le dossard)

Vivement recommandé :

- un kit de réparation (1 chambre à air + 1 pompe + 1 dérive chaîne)

Des contrôles inopinés pourront être faits à n'importe quel moment par un délégué du Comité d'Organisation.

12.4 Réparation et Aides extérieures

Aucun engin suiveur n'est autorisé sur le parcours. Tout participant qui bénéficie d'une fourniture extérieure est pénalisé sauf dans les zones assistantes suivantes:

- Zone Assistance A Borne n°113 Village d'Utelle
- Zone Assistance B Madone d'Utelle
- Zone Assistance C Pont de Cros
- Zone Assistance D Levens (Parking des chasseurs)

La fourniture de matériel entre concurrents est autorisée sauf pièces marquées.

12.5 Mise « Hors Course »

12.5.1 Définition

Afin de garantir la sécurité des concurrents dans un schéma logistique opérationnel, le Comité d'Organisation de la TRRANSVESUBIENNE® instaure la règle de mise « Hors Course ».

L'application de ces mises « Hors Course » est déterminée par une heure de passage limite au- delà de laquelle le concurrent n'est plus autorisé à poursuivre la course.

A chaque point de mise « Hors Course », des moyens de transfert afin de rallier l'arrivée à Nice sont mis à disposition.

Le Juge de mise « Hors Course » barre la plaque de course, appose sa signature et le N° du poste concerné. Le concurrent doit lui remettre son dossard électronique.

Dans le cas où un concurrent choisit de continuer sur le parcours, l'Organisation décline toute responsabilité. Le concurrent s'engage à ses risques et péril malgré sa disqualification. Il lui est demandé de signer la « décharge de responsabilité » que le Juge lui présente.

12.5.2 Liste et horaires * des points de Mise « Hors Course »

- 10 h 00 Col d'Andrion
- 13 h 30 Pont de Cros
- 15 h 00 Levens Parking des chasseurs
- 16 h 45 Plan d'Ariou (Tourrette-Levens)
- 19 h 00 St André-de-la-Roche : Neutralisation course

(*) Horaires par conditions climatiques favorables

Copyright 2012 UCC

13. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

13.1 Cérémonies protocolaires

La participation aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le participant ne perçoit pas sa récompense et des sanctions sportives peuvent être décidées par le Jury, sauf cas de force majeure.

13.2 Récompense Classement Scratch Hommes TRANSVESUBIENNE® :

1er Vol * + Hébergement ** pour la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2012
2eme Vol * + Hébergement **pour la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2012
3eme Vol * + Hébergement **pour la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2012
4eme Vol * pour la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2012
5eme Vol * pour la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2012

(*) Vol au départ de Paris selon date standard établie par le Comité d'Organisation
(**) Hébergement en Bungalow à partager, en location simple

13.3 Récompense Classement Dames*** TRANSVESUBIENNE® :

1ere Vol * + Hébergement ** pour la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2012

(***) Récompense valable pour un minimum de 5 partantes effectives. Si moins de 5 Dames partantes : prise en charge à hauteur de 50 % de la valeur

13.4 Récompenses Catégories

Des coupes, lots ou trophées sont remis aux 3 premiers de chaque catégorie, aux 3 premières Equipes et 3 premiers vélos électriques

14. RECLAMATIONS

14.1 Définition

Toute infraction constatée par un contrôleur ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité, voire la disqualification du concurrent mis en cause :

2 types de réclamation sont recevables :

14.1.1 Rapport de contrôleur de course

14.1.2 Autocontrôle : il garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation (en conformité avec Article 14.2***)*** à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes dont la liste figure dans la liste des pénalités -Article 15.

14.2 Les réclamations doivent faire l'objet d'un écrit remis au Secrétariat Général de course dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant obligatoirement :

- résumé et croquis de l'incident,
- position sur le parcours,
- évaluation du temps gagné et autres commentaires relatifs à la faute relevée

14.3 Le Jury est composé par :

- un athlète désigné dans la liste des « Prioritaires »,
- le Directeur de Course.

14.4 Le Jury règle le différend dans les délais les plus brefs en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause est entendu par le Jury. La décision du Jury est sans appel.

Copyright 2012 UCC

15. PENALITES

Ces sanctions sont estimées et validées par le Jury de Course. Elles s'appliquent après déclaration des juges au départ, des juges d'arrivée, des contrôleurs de course, et dans le cadre de l'autocontrôle exercé par les concurrents entre eux.

15.1 **Tenue de course** et **accessoires obligatoires manquants** — Refus de Départ

15.2 **Plaque de course ou dossard non conforme** — 5 min de Pénalité

15.3 **Entrée en zone de départ après l'appel**
15.3.1 Alors que la ligne du coureur concerné est déjà installée — Rétrogradation d'une ligne
15.3.2 Alors que les 2 lignes suivantes sont déjà installées — Rétrogradation de 2 lignes

15.4 **Coupes** validées par un contrôleur ou autocontrôle — Pénalité de temps : 4 à 5 fois le gain de temps estimé en tenant compte de la dangerosité de l'acte
La pénalité avérée ne peut être inférieure à 30 sec

15.5 **Pollution, dégradation** sur le parcours par les concurrents ou leur assistance — 2 min de Pénalité

15.6 **Fourniture extérieure de matériel** — 30 min de Pénalité
Composants, chaîne, pneus, guidon... hors zone d'assistance A B C et D (Article 12.4)

15.7 Fausses données sur **Information palmarès** lors de l'inscription — 30 min de Pénalité

15.8 **Autres**
15.8.1 Le concurrent utilise un moyen de transport — Disqualification
15.8.2 Changement de cadre — 1 heure de Pénalité
15.8.3 Changement de roues (marquage manquant) — 30 minutes de Pénalité
15.8.4 Circulation en sens inverse de la course — 5 min de Pénalité
15.8.5 Non assistance à un coureur en danger * — 1 heure de Pénalité
15.8.6 Manque de politesse, insulte auprès d'un membre du CO — 5 min de Pénalité

(*) Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande et à partir de la procédure suivante :
Espace temps entre le 1er appel au N° de secours pour signaler l'incident et nouvel appel avant de repartir après prise en charge par l'équipe de Secours (attention, une confirmation est nécessaire pour valider l'heure de départ sur site).

16. DROIT D'IMAGE

16.1 Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16.2 Les professionnels médias, photographes et cameraman doivent obtenir leur accréditation auprès de S.A.R.L. UCC détenteur de l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents à la marque TRANSVESUBIENNE® et plus généralement toutes les compétitions organisées à partir de la réglementation post-citées.

Copyright 2012 UCC